

Agent Technique de Quart (7^{ème} / 8^{ème} Cat)

Votre background

- Être Titulaire d'un Bac + 2 minimum en Electricité/ Electrotechnique/Electromécanique/ Maintenance.
- Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 02 ans dans le domaine de l'électricité industrielle

Vos compétences

- Être habilité BR, B2T, H2V, HC, M0.
- Bonnes connaissances des TGBT –Cellules MT & Transformateurs MT/BT
- Connaissances approfondies en électricité, électronique, automatisme, métrologie, maintenance industrielle.

Vos qualités

- Esprit d'analyse et de synthèse ;
- Discrétion;
- Intégrité;
- Aisance relationnelle;
- Empathie;
- Ouverture d'esprit / créativité;
- Organisation et Rigueur;
- Responsabilité.

Missions du poste

- Planifier les opérations de maintenance électrique
- Planifier les besoins et déclencher les approvisionnements en consommables et en pièces de rechanges électriques;
- Gérer les habilitations du personnel en maintenance électrique
- Réaliser les opérations de maintenance préventive des installations électriques, des bâtiments et des équipements électriques
- Réaliser les opérations de maintenance corrective électrique
- Valider la fiabilité de la maintenance des équipements électriques et leurs capacités
- Produire et mettre à disposition les utilités industrielles (Electricité, Air, eau, gaz, fuel).
- Optimiser la maintenance électrique et la production des utilités industrielles
- Valider la fiabilité de la maintenance des équipements et leurs capacités
- Etablir l'état des lieux des bâtiments et des équipements (installations industrielles, groupes électrogènes, climatisation, distribution d'eau, stockage d'hydrocarbure, postes de transformation MT/ Eclairages- Prises/ Armoires électriques
- Contrôler et réceptionner les travaux confiés aux entreprises sous-traitantes électriques
- Réceptionner les livraisons des commandes et les pièces de rechange électriques
- Etablir un bilan de maintenance électrique et de production des utilités industrielles
- Réduire les risques dans l'environnement de travail et dans le cadre de l'astreinte.